

APPEL D'OFFRES NO ADM2024-02  
PROPRIÉTÉS À VENDRE POUR FINS DE CONSTRUCTION RÉSIDENIELLE

La municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard sollicite les personnes intéressées à acquérir une propriété municipale pour construction résidentielle unifamiliale. Elle requiert une offre d'achat pour la vente de la propriété identifiée ci-dessous.

IDENTIFICATION DE LA PROPRIÉTÉ

Prop.	Identification des lots	Superficie totale	Prix de vente minimal
1	<b>Une partie</b> du lot 4 124 638	Environ 4 300 m <sup>2</sup>	70 000 \$

La TPS et la TVQ s'ajouteront au prix de vente.

Toute personne intéressée à acquérir cette propriété doit présenter une soumission dûment complétée sur le formulaire de soumission, en indiquant clairement le montant offert, sans les taxes, et transmettre le ou les formulaire(s) de soumission sous enveloppe scellée, cachetée et clairement identifiée portant la mention :

« APPEL D'OFFRES ADM2024-02, VENTE DE PROPRIÉTÉ MUNICIPALE »

CONDITIONS ET MODALITÉS DE L'ACHAT DE LA PROPRIÉTÉ

- Il est important de noter que le lot sera vendu **en partie**, puisqu'une station d'épuration de la Municipalité est déjà présente sur une partie du lot. Une bande du terrain sera donc conservée par la Municipalité, incluant une marge latérale d'au moins 1 mètre.
- L'acquéreur s'engage à débiter la construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 4 124 638 dans un délai maximal de 24 mois suivant la signature de l'acte de vente et à obtenir tous les permis et les autorisations nécessaires au projet.
- Le projet de construction de la résidence unifamiliale incluant l'aménagement de son installation septique et de son puits artésien devra entièrement être conforme à la réglementation d'urbanisme, à tous autres règlements municipaux applicables et à tous règlements provinciaux applicables, tels notamment le règlement provincial Q-2, r.22 sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées et le règlement provincial Q-2, r.35.2 sur le prélèvement des eaux et leur protection.
- L'acquéreur ne pourra pas vendre ou autrement disposer de la propriété tant que le bâtiment résidentiel n'aura pas été complètement parachevé; la présente restriction ne devant cependant pas l'empêcher de consentir une hypothèque relative au financement de cette construction.
- Le soumissionnaire s'engage à signer, dans un délai de trente (30) jours après son envoi, la promesse d'achat que lui soumettra la Municipalité.

En sus du formulaire de soumission, l'enveloppe devra contenir une traite bancaire, ou autre forme d'acompte légalement reconnue, dont le montant équivaut à 10 % du montant de l'offre d'achat soumise à la Municipalité.

L'enveloppe scellée pourra être déposée en main propre ou par messagerie spéciale au plus tard le mardi 1<sup>er</sup> octobre 2024 à 10 h à l'adresse suivante :

Madame Alexandra Godin, adjointe administrative  
« Appel d'offres ADM2024-02, Vente de propriété municipale »  
Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard  
1881 chemin du Village  
Saint-Adolphe-d'Howard (QC) J0T 2B0

L'ouverture des soumissions se fera à huis clos, immédiatement après l'expiration du délai, soit le 1<sup>er</sup> octobre 2024, à 10 h 05.

La présente ne constitue pas un engagement pour la Municipalité de vendre la propriété visée par le présent appel d'offres. Toute la documentation nécessaire, soit l'appel d'offres, la fiche descriptive de la propriété et le formulaire de soumission peut être consultée en ligne sur le site web de la Municipalité, dans la section « Avis publics 2024 » à l'adresse suivante : <https://stadolphedhoward.qc.ca/22/avis-publics-reglements-et-politiques>, et à l'hôtel de ville.

La municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard ne s'engage pas à accepter ni la plus élevée ni aucune des offres reçues et n'encourt aucune obligation ni frais envers les soumissionnaires. TOUTE PROPOSITION INFÉRIEURE AU PRIX DE VENTE MINIMAL, TOUTE PROPOSITION COMPORTANT PLUS D'UN MONTANT OU TOUTE PROPOSITION REÇUE APRÈS 10 H LE MARDI 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2024 SERA AUTOMATIQUEMENT REJETÉE.

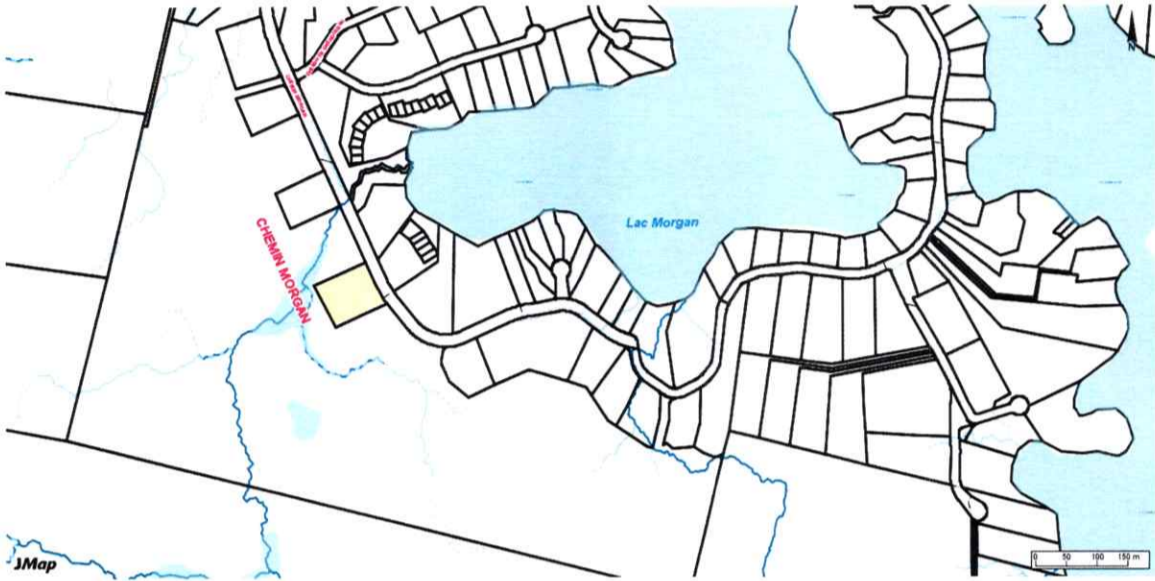
Donné à Saint-Adolphe-d'Howard, ce 11 septembre 2024.

  
Marie-Hélène Gagné  
Directrice générale adjointe



**APPEL D'OFFRES NUMÉRO ADM2024-02**  
**PROPRIÉTÉ À VENDRE POUR FINS DE CONSTRUCTION RÉSIDENIELLE**  
**FICHE DESCRIPTIVE DE LA PROPRIÉTÉ**

<b>LOT :</b> Partie du lot 4 124 638 (matricule 4291-06-3379)	
<b>ADRESSE :</b> 604 chemin Morgan	<b>SUPERFICIE TOTALE :</b> Environ 4 300 m <sup>2</sup>
<b>USAGE AUTORISÉ :</b> Résidentiel unifamilial	<b>PRIX MINIMUM :</b> 70 000 \$







- Comme mentionné dans l'appel d'offres, seule une partie du lot 4 124 638 est offerte, soit la partie ne contenant pas la station d'épuration, tel que démontré sur la carte ci-dessus. Le point rouge représentant la station s'épuration et la ligne rouge délimitant la marge latéral d'au moins 1 mètre par rapport à la station d'épuration. La partie contenant la station d'épuration restera donc la propriété de la municipalité.



**APPEL D'OFFRES NO ADM2024-02**

**FORMULAIRE DE SOUMISSION**

**PRIX OFFERT (sans les taxes)**

**PROPRIÉTÉ NUMÉRO 1**

**LOT CONCERNÉ : 4 124 638**

**LE PRIX OFFERT POUR L'ACQUISITION DE LA PROPRIÉTÉ CI-HAUT MENTIONNÉE EST DE**

\_\_\_\_\_ \$

**Nom et adresse de la personne proposante :**

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**Courriel :** \_\_\_\_\_

**Téléphone :** \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
**Signature de la personne proposante**

\_\_\_\_\_  
**Date**